

PÔLE ÉDUCATION FORMATION

Recteur : Florence LEGROS

Adresse : 51 rue Monge

BP 1516

21033 DIJON CEDEX

tél : 03.80.44.84.00

Fax : 03.80.44.84.28

Mail : sg@ac-dijon.fr

Site internet : <http://www.ac-dijon.fr>

Effectifs : 284 688 élèves,

26 438 étudiants, 30 500 personnels, 2 072 écoles, 191 collèges, 94 lycées, 3 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA), une université (présente sur 6 sites géographiques)

Budgets :

BOP	Masse salariale	Fonctionnement	TOTAL
1 ^{er} degré	433 482 830,00	1 263 484,00	434 746 314,00
2 nd degré	705 422 615,00	4 829 091,00	710 251 742,00
Soutien	30 313 106,00	6 890 289,00	37 203 395,00
Vie de l'élève	42 085 418,00	43 379 040,00	85 464 458,00
TOTAL	1 211 304 005,00	56 361 904,00	1 267 665 909,00

I - PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

L'académie de Dijon met en œuvre la politique des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire bourguignon. Dans ce cadre, elle exerce la mission de formation initiale à destination des élèves et étudiants. De même, elle contribue à l'insertion professionnelle de jeunes et à la formation continue des adultes.

Elle assure par ailleurs l'organisation scolaire, l'action éducative, l'orientation des élèves, la gestion des examens et concours.

Relèvent également de ses attributions la formation, la gestion administrative et financière des personnels d'État affectés dans l'académie.

Enfin, elle assure le suivi des lycées et collèges dans les domaines juridiques et financiers.

II - ACTIONS MAJEURES EN 2008

A. AMÉLIORER LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Dans le premier degré, l'académie de Dijon a mis en œuvre plusieurs mesures destinées à réduire le taux d'échec scolaire actuellement constaté en fin de cycle élémentaire et d'éradiquer le redoublement

au cours de la scolarité élémentaire. Des dispositifs spécifiques de soutien aux élèves en difficulté ont été expérimentés ou confortés :

- sessions de remise à niveau pour les élèves de CM1 CM2 ayant des besoins de renforcement avant l'entrée en 6°
- élargissement du dispositif d'accompagnement éducatif jusque là réservé aux écoles de l'éducation prioritaire
- mise en cohérence des dispositifs périscolaires existants avec ceux propres à l'éducation nationale.

La diminution des horaires de l'école primaire de 26 à 24 heures hebdomadaires pour tous les élèves a permis de disposer de deux heures pour les élèves qui en ont besoin. L'aide est dispensée en petits groupes, avec si nécessaire, la mise en place d'un programme personnalisé de réussite éducative.

Au collège, l'accompagnement éducatif, offre complémentaire aux enseignements en dehors du temps scolaire, a été généralisé à la rentrée 2008. Il porte sur l'aide aux devoirs et aux leçons, la pratique sportive et la pratique artistique et culturelle.

B. ASSOULPIR LA CARTE SCOLAIRE POUR RENFORCER L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Initié en 2007, le dispositif d'assouplissement de la carte scolaire a été étendu pour 2008. 1 813 demandes de dérogation ont été exprimées (1 581 en 2007) pour le collège et 579 (525 en 2007) pour le lycée.

C. AMÉLIORER LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS

En 2008, plus de 4 300 élèves porteurs de handicap ou de maladies invalidantes fréquentaient les établissements scolaires de l'académie. La scolarisation individuelle en milieu ordinaire a été à chaque fois recherchée.

3 nouvelles unités pédagogiques d'intégration ont été créées en collège (Marsannay-la-Côte, Saint-Georges sur Baulche et Sens) et 2 en lycée professionnel (Semur et Paray-le-Monial).

D. DÉCLINER LE PLAN ESPOIR BANLIEUE

Plusieurs initiatives concrètes ont été prises :

internat d'excellence : 50 places labellisées et réservées ont été proposées dans les internats existants à des jeunes méritants ne disposant pas chez eux de conditions de travail suffisantes pour réussir leurs études ;

réussite scolaire en lycée : des stages d'été et un accompagnement durant les «petites vacances» ont été proposés dans les deux lycées de la réussite scolaire : Montceau Parriat et Chenôve Antoine.

accès classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) : 5% des élèves les plus méritants des lycées de l'académie se sont vu proposer un accès en CPGE dès juin 2008. Sur 1 400 candidats, 706 soit la moitié sont admis en CPGE.

E. POURSUIVRE LA RÉFORME DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

L'Académie de DIJON a mené une politique volontariste à la rentrée 2008 en transformant globalement 62% des 1re années BEP en baccalauréat professionnel 3 ans avec des variations selon les filières (très volontariste 92% dans la filière tertiaire dans un environnement concurrentiel, plus mesurée 45% au titre

de la filière industrielle), tout en augmentant les capacités d'accueil en CAP (+300 places) essentiellement dans le domaine industriel.

La transformation des BEP en baccalauréat professionnel 3 ans s'est traduite par un regain d'attractivité des filières concernées sans fragiliser les filières technologiques présentes dans les établissements concernés.

L'augmentation des places de CAP, destinées à garantir une offre de formation professionnelle de proximité, en direction d'élèves peu mobiles et peu enclins à suivre un parcours plus long a porté ses fruits : 1500 élèves sont inscrits en CAP contre 1250 en 2007 (+21%).

F. RECONQUÉRIR LE MOIS DE JUIN

Expérimenté dans 5 académies dont celle de DIJON, le nouveau dispositif a visé à prolonger, sur l'essentiel du mois de juin 2008, la scolarité active des élèves et le temps accordé aux enseignants pour finir les programmes.

La réussite de l'expérimentation a supposé une nouvelle organisation des épreuves du baccalauréat et l'aménagement d'un nouveau calendrier d'orientation:

- tous les lycées publics et privés sous contrat, agricoles et militaires de l'Académie (au total 68 centres) sont devenus centres d'écrit pour les élèves ;
- les nouveaux chefs de centre (± 20) ont été formés et informés lors de réunions départementales animées par le service du baccalauréat du Rectorat de DIJON ;
- les équipes pédagogiques ont assuré une part non négligeable de la surveillance des épreuves, environ 250 vacataires ont été recrutés et formés à la surveillance et aux travaux d'anonymat des copies ;
- les conseils de classes se sont quasiment tenus dans la fourchette fixée par le ministère, à savoir entre le 18 et le 20 juin ; ils ont été préparés dans le cadre de comités restreints pendant la semaine du 9 au 13 juin.

III - PERSPECTIVES 2009

A. ABOUTISSEMENT DE LA RÉFORME DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

La stratégie académique ayant généré les effets attendus, il a été décidé de poursuivre la transformation des BEP en Baccalauréat professionnel 3 ans, d'adapter les capacités d'accueil et de conforter l'offre de formation de niveau V (CAP) :

- les BEP non encore transformés, majoritairement dans le secteur industriel, seront remplacés par des baccalauréats professionnels 3 ans.
- des places supplémentaires sont créés en CAP, destinées à répondre à la demande économique et sociale locale.:

B. AMÉLIORER LES COMPÉTENCES EN LANGUE DES ÉLÈVES

La maîtrise des langues vivantes est un enjeu majeur pour les collégiens et lycéens dans le cadre de la construction européenne et de la mondialisation. Seront proposés à tous les élèves :

au collège, des ateliers de pratique de l'anglais oral dans le cadre de l'accompagnement éducatif ;

au lycée, des stages d'anglais gratuits pendant les vacances.

C. RENFORCER LA COORDINATION DES ADMISSIONS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Dans la perspective d'une amélioration de la liaison enseignement secondaire – enseignement supérieur, la coordination des admissions dans l'enseignement supérieur sera renforcée via la procédure «admission post-bac».

A la fois interface informatique et portail d'information sur l'enseignement supérieur, le site concernera toutes les formations (BTS, CPGE, universités, formations d'ingénieur) et permettra aux élèves de terminale de bénéficier d'une procédure unique d'information et de pré inscription dans l'enseignement supérieur.

D. RENFORCER LE LIEN ÉCOLE ENTREPRISE

Le travail en partenariat avec la région et les branches professionnelles dans le cadre du réseau Bourgogne entreprise d'accueil sera poursuivi, en vue d'améliorer l'accueil des jeunes scolaires en stage dans les entreprises.